



## APPEL À CANDIDATURE

### Résidence de création, verre et lumière | printemps-été 2027

Centre d'art de l'île MoulinSart, 72210 Fillé-sur-Sarthe

Date limite de candidature : **21 août 2026**

Date d'audition : **fin septembre 2026**

#### CONTEXTE :

Le Centre d'art de l'Île MoulinSart propose une résidence de création consacrée au thème du verre et de la lumière, qu'elle soit naturelle ou artificielle.

Les œuvres présentées pourront prendre différentes formes : sculptures, vitraux, installations, objets d'art ou toute autre création explorant le dialogue entre le verre et la lumière.

Cette exposition a pour ambition de faire découvrir les multiples possibilités artistiques offertes par la rencontre du verre et de la lumière, tout en mettant en avant la démarche et le savoir-faire des artistes.

#### Présentation de la Communauté de communes porteuse du projet

Située au sud-ouest de l'agglomération du Mans, la Communauté de communes du Val de Sarthe forme un ensemble de 31 000 habitants et regroupe 16 Communes : Cérans-Foulletourte (3 387 habitants), Chemiré-le-Gaudin (995 habitants), Étival-lès-Le Mans (1 887 habitants), Fercé-sur-Sarthe (580 habitants), Fillé-sur-Sarthe (1 525 habitants), Guécélard (3 172 habitants), La Suze-Malicorne-sur-Sarthe (1 882 habitants), Mézeray (1 852 habitants), Parigné-le-Pôlin (1051 habitants), sur-Sarthe (4563 habitants), Louplande (1486 habitants), Roëzé-sur-Sarthe (2 569 habitants), Saint-Jean-du-Bois (609 habitants), Souigné-Flacé (657 habitants), Spay (2 843 habitants) et Voivres-lès-Le Mans (1359 habitants).

## **Le Centre d'art de l'île MoulinSart**

L'île MoulinSart, à Fillé-sur-Sarthe, est un véritable écrin naturel et un site touristique et culturel avec plus de 20 000 visiteurs à l'année. Construit au XVe siècle, le Moulin Cyprien plonge sa roue à aubes dans la Sarthe.

Créé en 2008 par la Communauté de communes du Val de Sarthe, le Centre d'art de l'île MoulinSart est un lieu de production et de diffusion de l'art contemporain. Il propose une programmation artistique et culturelle en lien avec l'actualité des services, du projet de territoire et des enjeux de transition écologique et sociétale portés par la Communauté de communes. Situé dans l'ancienne grange à grains du moulin, le Centre d'art développe, de mars à octobre, un programme de résidences, d'expositions, d'éditions et d'actions de médiation. Il reçoit le soutien du Département de la Sarthe et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Ministère de la Culture.

**Site internet :** <https://ile-moulinsart.fr/>

## **DESCRIPTION DU PROJET**

La résidence *Verre et lumière* propose un temps de création à un artiste ou un collectif d'artistes autour du verre. Celui-ci pourra penser des œuvres en verre (vitrail, sculpture, installation, etc.) jouant avec la lumière par des jeux d'éclairage, de miroir, de transparence ou de reflets avec la lumière naturelle et/ou la lumière artificielle.

L'exposition présentera les œuvres réalisées par l'artiste ou le collectif d'artistes durant le temps de résidence. Elle pourra également inclure, si l'artiste le souhaite et de manière mesurée, des restitutions des interventions réalisées auprès du public lors de temps d'Education Artistique et Culturelle.

Le processus de création pourra également être mis en valeur et expliqué au public à travers divers supports tels que des photographies, vidéos, enregistrements sonores, croquis ou documents de travail.

Cette résidence est dédiée aux pratiques de l'art contemporain et soutient des démarches de recherche, d'expérimentation et de création artistique. Les projets proposés devront s'inscrire dans une réflexion plastique et conceptuelle, au-delà d'une approche artisanale ou décorative du verre.

### **Cadre technique du projet**

Le projet sera développé et présenté au Centre d'art de l'Île MoulinSart à Fillé-sur-Sarthe.

Les candidats devront préciser les besoins techniques nécessaires à la réalisation et à la présentation de leurs œuvres en dialogue avec la coordinatrice de l'île MoulinSart.

Un contrat spécifiant les engagements de la Communauté de communes du Val de Sarthe et de l'artiste ou du collectif accueilli sera établi à la fin de l'année 2026.

### **Temps de résidence**

L'artiste ou le collectif d'artistes sera présent au minimum **6 semaines** sur le territoire.

**15 heures d'intervention** d'Education Artistique et Culturelle auprès de différents publics seront organisées sous formes d'ateliers de pratique à l'occasion des événements ponctuant la programmation de l'île MoulinSart mais également auprès des habitants du territoire, associations etc.

Les périodes de présence de mars 2027 à fin août 2027 sont laissées à la proposition de l'artiste ou du collectif d'artistes et devront garantir de bonnes conditions de réalisation du projet et des interventions EAC.

Des temps d'échanges seront organisés avec la coordinatrice de l'île MoulinSart tout au long du projet.

### **Calendrier prévisionnel**

- 21 août 2026 : clôture des candidatures
- Septembre 2026 : audition des artistes ou collectif d'artistes présélectionnés
- Mars à août 2027 : période de résidence
- Août à fin octobre 2027 : exposition au Centre d'art de l'île MoulinSart.

### **Budget**

Une enveloppe globale de **6 000 €** sera dédiée au projet comprenant :

- La rémunération de l'artiste ou du collectif
- Les frais de production (matériaux, locations de matériel, transport des œuvres etc.)
- Les frais de déplacement

Le budget global sera réparti par l'artiste ou le collectif selon les besoins réels au plus juste. Les frais de production et de déplacement seront remboursés sur présentation de justificatifs.

### **Espace de travail et logement**

Un espace de travail (environ 9m<sup>2</sup>) sera mis à disposition de l'artiste ou du collectif afin de permettre de penser le projet *in situ* et de stocker le matériel si besoin. Le Centre d'art ne dispose pas de matériel spécifique à la réalisation du projet.

Si besoin, un logement est mis à disposition sur le site de l'île MoulinSart à Fillé-sur-Sarthe pour les temps de présence de l'artiste ou du collectif d'artistes. Les repas sont à la charge de l'artiste ou du collectif d'artistes.

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **Profil attendu**

Un artiste ou un collectif d'artistes professionnel et expérimenté dans la réalisation d'œuvres en verre est attendu pour ce projet.

Dans le cas où l'artiste ou le collectif serait pré-sélectionné, il devra se rendre disponible pour une audition durant la deuxième quinzaine de septembre 2026.

### **Un dossier de candidature est attendu pour chaque candidat comprenant :**

- Un curriculum vitae
- Un portfolio présentant les projets et travaux réalisés antérieurement
- Une attestation d'affiliation à la maison des artistes ou n° de SIRET
- Une note d'intention du projet
- Les modalités d'Éducation Artistique et Culturelle envisagées et leur format
- Les modalités techniques
- Un planning prévisionnel précisant les différentes étapes de production et les temps de présence de l'artiste ou du collectif
- Un budget prévisionnel présentant les différents postes de dépenses (rémunération, production, déplacement) dans la limite du budget indiqué ;
- Des visuels (images, schéma...) du projet et des œuvres imaginées

**Dossier de candidature à envoyer au plus tard le **21 août 2026** à l'adresse mail [centre.art@cc-valdesarthe.fr](mailto:centre.art@cc-valdesarthe.fr) en précisant comme objet « candidature résidence verre et lumière »**

### **Renseignements :**

Amandine Chartier, coordinatrice de l'île MoulinSart  
[centre.art@cc-valdesarthe.fr](mailto:centre.art@cc-valdesarthe.fr) | 02 53 49 19 83



















